



Le mot du Maire

Chers Pratéens,

En cette période de fêtes de fin d'année voici comme toujours votre bulletin d'information de la municipalité.

Je pense que c'est avec plaisir et intérêt que vous le feuilleterez afin de vous tenir informés de l'actualité locale, qu'elle soit municipale ou associative.

Pour ma part, j'attache beaucoup d'importance à vous informer, ponctuellement par le biais du bulletin, et aussi souvent que nécessaire, si vous ou nous en ressentons le besoin.

Car en effet, au-delà de l'information, c'est dans une véritable démarche participative qu'a souhaité s'inscrire le nouveau Conseil Municipal. Nous avons ainsi intégré, par délibération, certains de vos concitoyens qui ont souhaité apporter leur compétence et savoir-faire aux commissions municipales. C'est aussi dans cette dynamique que nous avons organisé une première journée citoyenne, qui, grâce au concours de nos associations, de nos commerces locaux et à votre engagement a rencontré un vrai succès.

Avec le soutien des Conseillers Municipaux, je travaille chaque jour sur les importants dossiers de projets que nous développons pour la Commune :

• Les études préalables ayant été menées et les accords de principe des partenaires financiers ayant été obtenus, nous engageons actuellement le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements au centre du village. Ces aménagements permettront de maintenir et de développer l'activité commerciale indispensable à la vitalité de Prat-Bonrepaux. Ils nous permettront en conséquence de profiter au mieux de notre centre bourg quand la déviation sera mise en service.

• Je suis d'ailleurs avec attention l'avancement du chantier de la déviation en étroite collaboration avec les services du Conseil Général. En effet, malgré toutes les prévisions, certains ajustements sont toujours indispensables. Et je voudrais remercier chacun des propriétaires qui auront permis le rétablissement du chemin de la plaine en acceptant de céder le terrain nécessaire.

• Nous participons, par le biais de la Communauté de Communes au projet (validé par le Ministère de l'intérieur) de création d'une nouvelle Gendarmerie à Prat. Soucieux de l'emploi dans notre territoire, nous contribuons également au développement de la Zone d'Activité du Pitarlet. Si l'installation d'entreprises n'est qu'en phase d'étude, avancées pour certaines, un bâtiment pour l'accueil de jeunes entreprises sortira de terre dans le courant de l'année.

• Cette année également, la maison des clubs sportifs pourrait voir sa « première pierre » posée. L'engagement du CA Pratéen et le travail mené par la commission spécifique devront permettre de concrétiser ce projet. Je voudrais rappeler l'importance qu'il revêt, tant pour la pérennisation d'un club sportif sur notre territoire que pour le développement et l'expression de notre tissu associatif.

• Sur le plan de l'organisation du territoire, les réformes vont nous conduire à de profonds changements comme la fusion des Communautés de Communes.

Pour ma part, je voudrais vous assurer de mon total engagement dans les travaux qui sont à mener. Car c'est effectivement à l'échelle de notre pays Couserans qu'il faut nous structurer pour un développement territorial efficace en terme d'économie, de tourisme, de culture, et d'équipements publics en général. Évidemment, il faudra garantir l'indispensable répartition des services publics sur l'ensemble du territoire du Couserans (services de proximités, bureaux administratifs, ...). Il faudra nous assurer de l'équilibre entre territoires urbains et ruraux, de piémont et de montagne afin que chacun mette mieux en valeur ses potentiels.

Avec le Conseil d'Administration du C.C.A.S. gestionnaire de l'EHPAD, nous oeuvrons à la pérennisation et au développement de la maison de retraite. La récente acquisition par la Commune des terrains qui jouxent l'établissement, nous permettra de répondre aux opportunités qui s'offriront à nous.

J'en profite pour adresser, au nom du CA, tous mes vœux aux résidents et au personnel, et mes plus vifs encouragements à ces derniers pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour.

D'une manière générale, nous sommes attentifs aux projets en développement, auxquels nous apportons tout notre soutien dès lors qu'ils participent de l'intérêt général.

Mais nous oeuvrons surtout au quotidien pour exercer nos missions de service public en nous faisant un devoir de répondre à chacune des nombreuses sollicitations. J'aurai ici une pensée chaleureuse pour les agents de la commune qui, dans leurs services respectifs, sont chaque jour au plus près de vos préoccupations.

Vous le voyez, chers concitoyens, les enjeux sont importants, les difficultés le sont aussi parfois, mais le Conseil Municipal partage ma détermination à construire notre Prat-Bonrepaux de demain, tout en préservant notre formidable qualité de vie.

Pour notre bien commun qu'est notre village, j'ai choisi de donner beaucoup de mon temps et c'est en connaissance de cause que je voudrais encore féliciter, encourager et remercier tous ceux, qui par leur engagement municipal, associatif ou plus personnel, ont apporté à notre communauté Pratéenne en 2014.

Chers Pratéens, vos Élus se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes et la meilleure année 2015 qui puisse être.

Bien à vous tous,

Emmanuel CÉCILE

Environnement

Allée de la République : quel est le mal ?

En page de garde de ce bulletin vous pouvez admirer la belle voûte de verdure que forment les platanes de l'Allée de la République.

Cependant, si la photographie est admirable et nous laisse imaginer des arbres pleins de vigueur, les apparences sont trompeuses.

En effet, depuis quelques temps, nos platanes présentent quelques symptômes inquiétants : feuilles décolorées et rabougries, végétation faible, chute prématurée de feuilles et nécrose de certaines branches.



De quel mal souffrent donc nos beaux platanes ? Certains pensent que les ans en sont la cause. Sans doute pas, car nous savons que les platanes peuvent vivre, si les conditions sont favorables, plusieurs siècles, voire plusieurs millénaires. Or, nos chers platanes n'ont pas encore cent ans.

Alors quel est ce mal mystérieux ? Taillies automnales trop sévères, Anthracnose du platane (Gnomonia veneta), tigre, ou le terrible chancre coloré *, etc ?

De tous ces maux possibles, seul le chancre coloré est mortel. Cependant, même si cette maladie touche désormais les vénérables arbres bordant le canal du Midi, rien ne permet de penser que nos platanes sont à leur tour contaminés.

Tout de même, il semble opportun de faire rapidement un diagnostic sérieux. Il permettra de déceler le mal dont souffrent ces arbres et ainsi de prendre les mesures adaptées.



Ainsi, pourrions nous préserver toute sa beauté à notre belle Allée de la République. Car des arbres, comme de la République d'ailleurs, il faut savoir prendre soin.

Zoom

Le *chancre coloré s'attaque aux platanes. Il aurait été importé lors du débarquement de Provence de 1944 via les caisses de munitions américaines. Après avoir gagné le sud de la France, il a aujourd'hui remonté la vallée du Rhône et s'est étendu à d'autres pays européens comme l'Italie, la Suisse et la Grèce.

Le chancre se propage aussi bien dans le sol que dans l'air ou l'eau, soit de proche en proche au niveau racinaire, soit par contact avec une plaie (élagage, choc...). Il progresse donc très vite !

Le chancre coloré bloque les canaux de sève des platanes : il les contamine et les fait mourir en deux à cinq jours. Il n'y a pas de traitement efficace contre ce

Prévention des risques

Une sirène d'alerte des populations installée au village

L'État met en place un nouveau système dit d'alerte et d'information des populations (SAIP) qui permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat afin qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

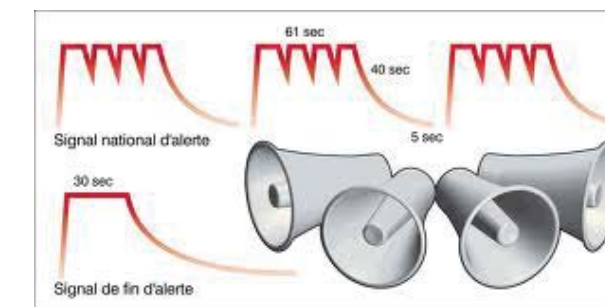
Ce système vient compléter les 4 500 sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA), hérité de la seconde guerre mondiale et conçu initialement pour alerter les populations d'une menace aérienne. A Prat-Bonrepaux, une sirène a été installée sur le toit de la salle polyvalente Roger Maurette.

Comment reconnaître le signal d'alerte ?

La France a défini un signal unique à l'échelon national (décret du 28 mars 2007).

Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondues avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent qu'une minute.

Quels types d'alertes ?

Phénomènes météorologiques violents, pollution de l'air,... le système d'alerte des populations installé prévoit pour l'instant les alertes au confinement.

Les conduites à tenir

Lorsqu'une sirène d'alerte retentit, il faut se mettre à l'abri, de préférence dans un local clos et s'informer sur la situation en écoutant la radio ou en regardant la télévision.



Qui décide de l'alerte ?

L'alerte est une mission qui incombe au directeur des opérations de secours, c'est à dire à l'autorité en charge de la gestion de la crise (préfet de département, maire).

